

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, mercredi 23 octobre à 19h30 à la Mairie sur convocations individuelles adressées le 14 octobre 2024.

ORDRE DU JOUR :

- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025
- Protection Sociale Complémentaire - Convention de participation à adhésion facultative avec le CDG39
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Gérard GIONO, Christian PONARD, Jean Michel GABET, Catherine CORNIER, Franck GUILLOT, Hubert MARTIN

Absent excusé : Guy SCHENCK donne pouvoir à Gérard GIONO

Secrétaire de séance : Hubert MARTIN

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil Municipal du 18 septembre 2024.

- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2025 ;

1. Assiette des coupes pour l'année 2025

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente pour l'année 2025, l'état d'assiette des coupes résumé dans le tableau suivant :

| Proposition des coupes pour l'exercice 2025 | | | |
|---|---------|---------------|--|
| Parcelle / Unité de Gestion | Surface | Type de coupe | Observations |
| 1_a | 2.1 | Amélioration | Amélioration dans le peuplement de Pins au profit de Mélèzes |

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

a. Cas général :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :
- 2 modes sont ainsi pré-fléché pour que l'on puisse s'adapter aux tendances du marché

| | EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (ventes en salle, ouvertes au public) | | | | | EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2) | | | |
|----------|--|---------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|---|-------------|------------|-----------------------|
| | (préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences) | En bloc et sur pied | En futaie affouagère (1) | En bloc façonné | Sur pied à la mesure | | | | Façonnées à la mesure |
| Résineux | | X | | | | 1_a Pin | | | |
| Feuillus | | Essences : | Essences : | | X | Grumes | Trituration | Bois bûche | Bois énergie |
| | | | | | | Essences : | | | |

Pour les contrats d'approvisionnement (2), donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;

b. Vente simple de gré à gré : Produits de faible valeur :

Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur issus de l'ensemble de la forêt communale

Délibération approuvée à l'unanimité.

- Protection Sociale Complémentaire - Convention de participation à adhésion facultative avec le CDG39

Suite à la signature de la convention de participation santé signée entre le Centre de Gestion du Jura et SO LYON MUTUELLE/ALTERNATIVE COURTAGE, et suite à la signature de la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion du Jura et MGP « LA MUTUELLE PREVOYANCE ». Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque SANTE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et SO LYON MUTUELLE / ALTERNATIVE COURTAGE qui prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la collectivité, ainsi que d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et MGP (LA MUTUELLE PREVOYANCE) qui prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité et de fixer le niveau de participation, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit :

- Pour le risque santé : 20€ par agent et par mois (minimum de 15€)
- Pour le risque prévoyance : 10€ par agent et par mois (minimum 7€)

Délibération approuvée à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

Sicopal : Catherine CORNIER

Inauguration de « l'assiette d'ici », nouveau nom du restaurant municipal présent dans la zone industrielle de Lons-le-Saunier

SIVOS : Monique PYON

Les points suivants ont été abordés : la création d'une aire de jeux, l'isolation extérieure de l'école, le changement des menuiseries de l'école et du centre de loisirs, la pose de leds dans les salles de classe, le bilan de rentrée scolaire : 113 élèves répartis sur 5 classes (65 primaire et 49 élèves en maternelle), deux bus sont désormais disponibles pour Macornay-Vernantois ainsi que la protection sociale complémentaire pour les agents concernés (participation du SIVOS à hauteur de 7 euros).

SIDEC : Franck GUILLOT

Le SIDEC rénove et transforme l'ancienne maison du directeur en hébergement temporaire pour les nouveaux embauchés. Projet de centrale solaire dans la carrière de Beaufort Orbagna.

Ateliers PLUi : les ateliers continuent jusqu'au 21 novembre, synthèse des ateliers à venir.

Questions diverses :

Boîte à livres : opérationnelle, présente au niveau du poids public


Bac à papier : présent sous le préau de la Mairie.

Repas des Aînés : prévu le 16 novembre 2024 à midi.

Bulletin Municipal : en cours de rédaction pour publication fin 2024, début 2025

Séance levée à 20h30




Le secrétaire de séance
Hubert MARTIN